

[WEB] - [FAC] Le paiement par Internet - PAYFIP

Sommaire

- 1 - Présentation
- 2 - Activation
 - a - Le paramétrage
 - b - Les codes produits
- 3 - Calcul et édition des factures
 - a - ORMC
 - b - PES-titres individuels

1 - Présentation

PAYFIP - TIPI (titre payable par Internet) est une application de la DGFIP proposant un moyen de paiement sur Internet. Le service est accessible à partir du site Internet de la collectivité (si elle en possède un) ou du site www.payfip.gouv.fr

L'utilisateur peut choisir de régler par carte bancaire ou par prélèvement.

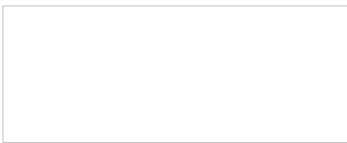
Pour adhérer au dispositif, la collectivité doit signer une convention d'adhésion avec la DGFIP afin d'attribuer à la collectivité un numéro client (ou identifiant collectivité).

Pour qu'un titre soit payable par Internet, il faut qu'il ait été préalablement pris en charge par le comptable dans HELIOS.

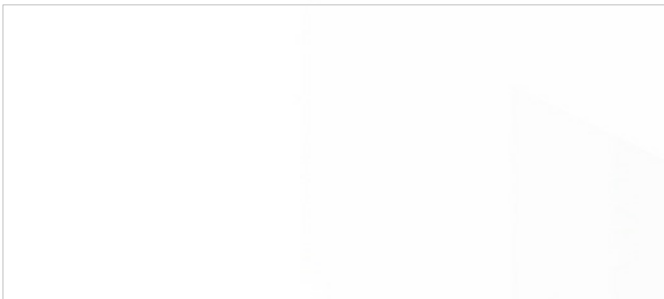
Attention ! Avant de suivre le reste de cette notice, assurez-vous de disposer du **numéro client (ou identifiant collectivité)** ainsi que des **codes produits** et du **code recette** fournis par votre perception.

2 - Activation

a - Le paramétrage



Pour activer PAYFIP dans le logiciel de facturation, allez au menu « Paramétrage » → « Facturation », puis allez sur l'onglet « Paiement » et cochez la case « PAYFIP - TIPI »



L'écran suivant se déroule :



Renseignez :

- l'Identifiant Collectivité (6 caractères)
- le Code recette (obligatoire en ORMC). Si vous facturez en « PES Titres », cette information n'est pas véhiculée, remplissez avec deux caractères quelconques.

Il est possible de modifier le message qui apparaîtra au bas de vos factures en le modifiant directement dans la zone de texte.

Une fonctionnalité permet également de « Restaurer le texte par défaut »

Attention : le texte est limité à 120 caractères (espaces compris)

Utiliser le bouton « Valider » pour enregistrer vos modifications.

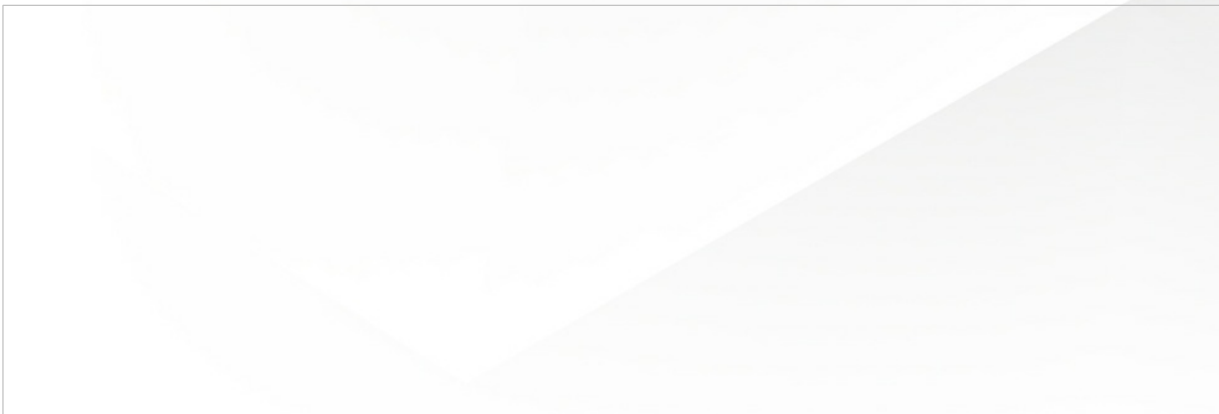
b - Les codes produits

En général, le code recette détermine les codes produits qui doivent avoir les deux premiers caractères identiques.

Exemple : EA1, EA2, EA3, EA4 pour l'eau et l'assainissement ou 011, 012, 013, 014, ...

Rendez-vous dans le menu « Paramétrage » → « Général » et cliquez sur l'onglet « Codes produits ».

Commencez par utiliser la fonction « Recherche » pour vérifier si les codes produits existent ou pour modifier un code produit existant.



S'il n'existent pas, les ajouter en cliquant sur

En cas de modification, se rendre dans la gestion des tarifs pour corriger le code produit.

En parallèle, dans le logiciel de comptabilité, il conviendra d'ajouter (s'ils n'existent pas déjà) les mêmes codes produits (menu « initialisation » → « codes produits » →

3 - Calcul et édition des factures

a - ORMC

Toutes les prochaines factures disposeront d'un cadre d'informations réservé à TIPI invitant l'utilisateur à payer sa dette par Internet.

payfip.png

b - PES-titres individuels

Les références PAYFIP sont rappelées avant chaque calcul du rôle. Le code recette n'est pas véhiculé avec cette forme de facturation.

- Si vous éditez encore vos factures, les références PAYFIP seront renseignées sur la facture :

Paiement par internet (TIPI) :

Paiement sur internet, en vous connectant sur: www.payfip.gouv.fr

Identifiant collectivité : 005415 Réf. facture TIPI : 2020-1-1

- Si vous utilisez le PES-ASAP en comptabilité les références PAYFIP apparaîtront sur le document imprimé par le centre éditique.

A noter que dans ce cas, PAYFIP doit être également activé dans le logiciel de comptabilité.

Pour plus d'information consulter [la notice PAYFIP](#) dans le logiciel comptable.